



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le



ID : 060-216004739-20260925-D41_09_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2026

Délibération N°41/09.2026

Date de convocation :
16/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PION, EYNARD PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absente excusée : Mme PERROT

Absent : M. ETAIN

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
02/10/2026

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Anne-Sophie PLASMANS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) et ses communes membres, et autorisation de signature par le maire

Le Conseil Municipal de la commune d'Ormoy-Villers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

Vu la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) relative à la constitution d'un groupement de commandes permanent,

Considérant que cette convention a pour objet de rationaliser les achats publics en mutualisant les procédures de passation de marchés publics dans les domaines définis,

Considérant que la commune d'Ormoy-Villers est membre de la CCPV et souhaite adhérer à ce groupement conformément aux conditions prévues,

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres, telle que présentée.
- **AUTORISE** le maire de la commune d'Ormoy-Villers à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant,
- **PREND ACTE** que la commune s'engage à respecter les obligations définies dans la convention, notamment en matière de communication des besoins, d'exécution technique et financière des marchés, et de participation aux frais éventuels.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ormoy-Villers, le 06/10/2026

Le secrétaire de séance,
Anne-Sophie PLASMANS



Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 060-216004739-20260925-D41_09_2026-DE



Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **07/10/2026**